



## Directive Concept pédagogique Yaka'AP

Pour faciliter la lecture du présent document, la forme masculine a été privilégiée. Les informations transcrites sur ce concept pédagogique s'appliquent dans leur intégralité au personnel du sexe féminin.

### 1. Dénomination

Module d'éducation spécialisée en vue de l'Insertion professionnelle (MESIP), Yaka'AP (Accompagnement Professionnel).

### 2. Mission

Cette mesure propose un accompagnement personnalisé pour des adolescents en formation pour lesquels les services placeurs estiment qu'un tel accompagnement est nécessaire pour mener à bien leur formation.

### Public cible

Des adolescents suivis par les services placeurs (SPJ, OCTP, TM), libérés des obligations scolaires (en formation, bénéficiaires des mesures de Transition 1, au gymnase, en écoles professionnelles, etc.) dans une situation précaire d'encadrement et/ou manquant d'autonomie.

### Interventions

La mesure offre un accompagnement individualisé construit avec le participant et/ou les intervenants. L'intervention des éducateurs se déroule en semaine (du lundi au vendredi) durant des périodes de temps qui tiennent compte des horaires de travail du participant. L'accompagnement est réalisé sur toute l'année, à l'exception des 5 semaines de fermeture officielle du MESIP.

Les démarches nécessaires sont réalisées en fonction des objectifs fixés. Des entretiens ponctuels sont réalisés individuellement et, selon les besoins, avec le réseau.

Les parents du participant sont présents à l'admission et peuvent être sollicités pendant la durée du programme.

## Objectifs spécifiques

### Yaka'AP vise les objectifs spécifiques suivants :

- Créer un lien de confiance avec le participant
- Identifier et nommer, avec le participant, les facteurs qui peuvent mettre en danger le déroulement de sa formation
- L'accompagner dans sa relation avec sa famille
- Le soutenir dans ses démarches administratives et financières
- Développer chez lui la confiance en soi ainsi que ses compétences d'apprentissage
- Identifier les récurrences comportementales, les freins aux changements, les expériences positives, etc.
- Favoriser la découverte et l'utilisation des ressources personnelles afin d'améliorer l'autonomie du participant
- Assurer le contact avec l'employeur, l'école, etc.
- Orienter vers le réseau d'aide (spécialistes)
- Accompagner le participant vers les prestations pour adultes (FORJAD, bourses, etc.)

### 3. Durée du suivi

Période de 6 mois renouvelable, 1 année maximum.

Une prolongation peut être décidée avec l'accord des directions mutuelles.

### 4. Ressources humaines et structurelles

#### Dotation :

En ce qui concerne la dotation en personnel, les éducateurs, le responsable et la direction sont déjà pris en compte dans les MESIP (Yaka Orbe et Payerne).

Les collaborateurs, ainsi que le responsable de secteur sont diplômés en travail social.

### 5. Compétences et processus d'intervention

#### Les compétences éducatives sont axées principalement sur :

- L'accompagnement individuel
- La collaboration avec le réseau (systémique), l'équipe
- L'analyse et la synthèse des situations
- Les compétences d'autonomie dans la gestion des tâches, des activités et de l'emploi du temps.

#### Les compétences à développer auprès des participants se basent essentiellement sur les notions :

- De respect de soi
- D'autonomie
- De la responsabilisation
- De la confiance en soi.

## 6. Les prestations d'accompagnement

Chaque participant peut bénéficier des prestations suivantes :

### **Accompagnement prioritaire à la formation**

Contacts avec l'employeur, les écoles et/ou le commissaire d'apprentissage.

#### **Objectifs**

Favoriser la communication entre les personnes concernées (transparence dans l'information).

Anticiper les éventuelles difficultés et définir des mesures appropriées.

Permettre au participant d'évoluer de manière constructive et claire.

### **Accompagnement individualisé**

Moments de partages et d'activités individualisés organisés par le collaborateur en lien avec les objectifs et les besoins du participant.

#### **Objectifs**

Permettre au participant de travailler sur des difficultés spécifiques tout en renforçant la confiance en soi, l'autonomie et l'utilisation de ses ressources personnelles.

### **Entretiens de famille et de réseau**

Des entretiens sont effectués selon les situations et en accord avec le représentant du service placeur. Ces derniers peuvent avoir lieu avec la famille et/ou le réseau. Le collaborateur travaille avec une référence systémique.

#### **Objectifs**

Ces rencontres doivent permettre une meilleure perception générale de la situation, afin de cibler de manière adéquate les interventions éducatives et la bonne réalisation des objectifs fixés.

## 7. Financement

Yaka'AP est financé par le Service de protection de la jeunesse du Canton de Vaud. Il intervient uniquement sur mandat des services placeurs.